



**Syndicat National F.O.
des Personnels de Recherche
et Etablissements d'Enseignement
Supérieur**

Formation des enseignants

Après les « nouveaux aménagements » du 12 mars, M. Darcos et M^{me} Péresse annoncent le 20 mars le report d'un an de la mise en place des concours... tout en poursuivant le processus de masterisation.

Ils doivent maintenant retirer totalement leur projet !

Vous trouverez ci-dessous :

- ◆ des citations commentées des « *précisions* » annoncées dans la lettre du 20 mars adressée aux syndicats ;
- ◆ une analyse détaillée des « *nouveaux aménagements* » du 12 mars.
- ◆ les enjeux de la masterisation

Les « nouveaux aménagements » du 20 mars

Maintien des concours actuels en 2010.

Point 9 de la lettre: « Afin de permettre l'adaptation progressive de l'appareil universitaire de formation, les concours seront maintenus dans leur état actuel pour la session 2010. La réflexion sur la rénovation des concours de la session 2011 devra s'engager rapidement ».

M. Darcos prend acte du fait que les universitaires n'ont pas transmis les maquettes .

Les IUFM disparaissent :

Pas une fois ils ne sont cités dans cette lettre du 20 mars. Seul est utilisé le terme « Université ».

M. Darcos invite les syndicats à l'aider à mettre en œuvre sa réforme

Point 1 : « En vue de la mise en place définitive de la réforme, je vous fais connaître mon accord pour qu'une discussion soit ouverte dans les plus brefs délais sur les places respectives de l'admissibilité et de l'admission aux concours pendant l'année de M2, afin de permettre de concilier au mieux la préparation des concours avec une formation universitaire disciplinaire adossée à la recherche et une formation professionnelle s'articulant autour de stages »

M. Darcos demande aux syndicats de travailler avec lui à concilier l'inconciliable (en fait de travailler avec lui à convaincre les enseignants d'accepter sa réforme) pour ensemble aboutir à une mise en place « définitive de la masterisation ».

Les étudiants en stage pour remplacer les professeurs stagiaires en formation

Point 2 : « Les stages rémunérés en responsabilité des étudiants mis en place pendant l'année de M2 serviront à enrichir l'offre d'enseignement en établissement et à développer la formation continue, notamment des jeunes enseignants dans les premières années d'exercice. Ces stages ne seront pas utilisés pour couvrir des besoins en remplacement de personnels en congé ou des besoins permanents d'enseignement ».

En clair, les étudiants stagiaires en M2 remplaceront les professeurs stagiaires ayant eu le concours l'année précédente, et qui seront en formation continue 1/3 de leur temps, (au lieu de 2/3 actuellement).

Remplacer le salaire de fonctionnaire stagiaire par un accompagnement social de la précarité des étudiants.

Point 3 : « un dispositif d'accompagnement social (...) sera mis en place(...) »

1/3 du service en formation pour les professeurs stagiaires, au lieu de 2/3 actuellement. Et toujours pas d'IUFM !

Point 4 : « Pendant l'année de fonctionnaire stagiaire, à partir de la rentrée 2010, une partie des obligations de service de l'ordre d'un tiers, sera consacrée à une formation continuée renforcée permettant la mise en place d'un tutorat et de retours réguliers en formation universitaire, à visée disciplinaire ou professionnelle ».

Des « formateurs universitaires », mais pas question d'IUFM !

Point 5 : « Les formateurs universitaires (...) veilleront à la bonne insertion de ces stages dans le cadre des masters (...) Les universités seront invitées à coordonner et structurer de façon cohérente l'action de ces formateurs ».

La revalorisation (voir détail dans la deuxième partie)

Point 6 : « ouverture de négociations sur la revalorisation des enseignants »

Les suppressions de postes

Dans la conclusion de la lettre : « je vous confirme que pour la session 2010, le nombre des places aux concours externes du 1er comme du 2nd degré sera au moins égal à celui des concours 2009 »

La revendication unanime, c'est la restitution des postes supprimés

Selon l'AFP « toute la réforme n'est pas repoussée », a-t-on insisté au ministère: « des volets entreront bien en vigueur en septembre 2009 » (...) et surtout, « les étudiants qui obtiendront le concours 2010 deviendront professeurs stagiaires en septembre 2010 sans passer par l'IUFM »

Commentaire de l'AFP: «Cet aspect porte en germe la suppression dès cette date de plusieurs milliers d'emplois d'enseignants-stagiaires, au titre de la politique de non-renouvellement des postes de fonctionnaires partant à la retraite».

M. DARCOS PERSISTE ET SIGNE, et devant la résistance des universitaires, il fait appel aux syndicats pour l'aider à achever le travail pour la rentrée 2010.

LE SNPRES-FO PERSISTE ET SIGNE : LA MASTERISATION, NI EN 2010, NI PLUS TARD
Avec tous les universitaires, avec les 4 premières Assemblées Nationales de délégués élus avec les syndicats nationaux, avec l'Intersyndicale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il exige le retrait du projet de réforme-masterisation de la formation des enseignants.

les « nouvelles propositions » du 12 mars

La réforme étalée, mais maintenue

« le processus sera lancé dès la session 2010 des concours, conformément aux principes énoncés dans la Charte signée par les deux ministres le 30 septembre dernier. Cette réforme verra son aboutissement à l'occasion de la session des concours 2011 ».

En fait, il ne s'agit en aucun cas d'un recul des ministres, mais seulement des conséquences directes des blocages de maquettes. La mastérisation demeure le cadre immuable de la préparation aux concours et de la formation des maîtres.

Un étalement qui menace le caractère national des concours

« Le processus de réforme commencera à s'appliquer dès la session des concours 2010. Pour sa première année d'application, les modalités de la mastérisation auront un caractère transitoire (...) les universités qui le souhaitent pourront donner à leurs parcours de master ou aux masters qu'elles ont élaborés un caractère provisoire »

Comment peut-on préparer un concours national avec des formations diversifiées ? N'est-ce pas le caractère national du concours qui est ainsi mis en cause ?

Une « Commission de concertation et de suivi » pour faire mettre en œuvre la masterisation par les organisations syndicales

« Coprésidée par un président d'université et un recteur, (...) cette commission associera les associations syndicales représentatives.

« Cette commission (...) aura pour objectif de faire aux ministres concernées des recommandations notamment sur l'articulation entre les masters et les concours, sur la question de l'adossement à la recherche des masters, sur les éventuelles adaptations que pourront connaître les épreuves et l'organisation des concours et sur les ajustements pour certaines disciplines professionnelles de l'enseignement professionnel ».

La commission n'aura pas le pouvoir de remettre en question la masterisation proprement dite.

Ce qui veut dire que les organisations sont priées de participer à mettre en œuvre la masterisation. Par ailleurs, les ministres ne sont nullement contraints par ses avis.

La formation professionnelle et la formation disciplinaire au rabais

M. Darcos et Mme Péresse prétendent qu'avec la mastérisation à bac. + 5, il y aura élévation du niveau de qualification. **Il s'agit d'un véritable tour de passe-passe : il faut comparer ce qui est comparable.**

Actuellement, la formation d'un enseignant ayant réussi le concours et ayant choisi de préparer un master se déroule sur 4 ans (s'il a obtenu un report d'affectation) :

- une année de préparation aux épreuves du concours en IUFM après la licence,
- puis s'il est reçu une année de stage de formation, en IUFM, rémunérée comme fonctionnaire stagiaire à plein salaire (avant la titularisation et l'affectation définitive en établissement) ;
- puis un master de recherche (un vrai, disciplinaire, pas le pseudo master Péresse-Darcos en deux ans), M1 et M2, à l'université.

Au total 4 années de formation, pour une vraie formation disciplinaire, pédagogique et pratique.

Le projet de mastérisation remplace ces 4 années en vue du master par deux : pour Darcos-Péresse 2=4

- l'année de M1, pendant laquelle les étudiants pourront ainsi « bénéficier de stages d'observation et de pratique accompagnée d'une durée de 108 heures », et des enseignements à l'Université et en IUFM ;
- l'année de M2, avec des « stages en responsabilité d'une durée également de 108 heures » et des enseignements à l'Université et en IUFM.

On veut également nous faire croire qu'il y a équivalence entre :

- l'année de formation après recrutement sous statut de professeur stagiaire, associant enseignement auprès des élèves tout au long de l'année dans un établissement, avec un service allégé d'enseignement, heures de cours et formation didactique et pédagogique en IUFM ;
- et un simple stage en responsabilité de 108 heures, le reste de la formation étant renvoyée à une « formation continue renforcée » pour les jeunes professeurs.

Au total, une formation disciplinaire au rabais, une formation professionnelle au rabais.

Une paupérisation des futurs enseignants

Face aux critiques virulentes des étudiants et enseignants sur le fait que la mastérisation oblige les étudiants à reporter d'un an la préparation au concours alors que beaucoup déjà ont d'énormes difficultés matérielles, les ministres proposent

- « 12.000 bourses, pouvant atteindre 2500 euros et calculées en fonction du revenu fiscal de référence, qui seront attribuées sur critères académiques pour l'année de M2 aux meilleurs étudiants de M1 ».
- pour « favoriser la promotion sociale et la poursuite d'études pour devenir enseignants, les étudiants ayant droit à une bourse sur critères sociaux à l'échelon 0 (exonération des frais et des droits de sécurité sociale seulement) bénéficieront d'une bourse complémentaire de 1449 euros annuels.
« Les stages en responsabilité, qui pourront bénéficier à 50.000 étudiants, feront l'objet d'une rémunération de 3.000 € pour 108 heures d'activité ».

Les ministres ne précisent pas le profil des supports de stage en établissement. Est-ce qu'on va demander aux stagiaires d'assurer le remplacement des professeurs en arrêt maladie ou en stage de formation continue ?

« Enfin, 5.000 postes d'assistants d'éducation seront réservés aux étudiants de M2 inscrits aux concours de recrutement et 4.000 postes seront réservés aux étudiants souhaitant se destiner au métier d'enseignant inscrits en M1 »

Le statut d'assistant d'éducation n'a rien à voir avec ceux de MI-SE, qui permettaient réellement de poursuivre ses études tout en touchant un salaire de l'Etat, avec droits à congés pour examens, etc. Cette disposition revient à torpiller la préparation aux concours pour ces assistants qui, devant exercer un travail, seront contraints de sacrifier leur temps d'étude pour la préparation aux concours.

M. Darcos et Mme Péresse jouent encore sur les mots. Ils confondent volontairement bourses, rémunération de stages pour des étudiants et salaire d'un professeur stagiaire déjà recruté dans le cadre de la Fonction Publique, et qui doit être titularisé au bout d'un an d'exercice.

Au total, 2500 à 3000 € annuels sont à mettre en regard des 18 000 € de salaire d'un professeur stagiaire, **soit l'équivalent de 10 000 à 20 000 suppressions de postes supplémentaires** dans l'Education Nationale !

Les épreuves de concours 2010 et 2011

« une épreuve disciplinaire comparable à une des épreuves existantes précédemment se substituera à l'épreuve de connaissances générales du système éducatif qui était initialement prévue. Ces dernières connaissances seront cependant abordées au sein de la formation continue dont bénéficieront les jeunes enseignants stagiaires.

Globalement, les concours 2010 auront le même programme que les concours actuels, et les ministres ne renoncent pas à imposer des concours masterisés en 2011 ».

Dans ces conditions, y aura-t-il égalité de traitement et égalité des chances entre les étudiants d'une Université qui aura décidé de commencer à appliquer la masterisation, et ceux des Universités et IUFM qui maintiendront les anciens programmes ?

La « revalorisation »

« enfin la mise en œuvre de ce processus de mastérisation permettra de revaloriser substantiellement les rémunérations des jeunes enseignants dès à compter la rentrée scolaire 2010 ».

Les ministres n'indiquent pas le montant de cette augmentation et ils passent sous silence qu'avec le report d'un an de l'année du concours, les jeunes enseignants perdent une année complète de traitement.

Il faudrait, pour un professeur certifié, que les 4 premiers échelons (4 ans ½) soient augmentés de 333 € mensuels pour « récupérer » les 18 000 € de salaire comme professeur stagiaire perdus !

En fait, on demande aux jeunes enseignants de financer eux-mêmes leur – éventuelle – future augmentation !

Les « reçus-collés »

Que deviendront ceux qui auront obtenu leur master mais qui auront été collés au concours?

Les enjeux de la réforme

Mme Péresse l'a clairement affirmé notamment le 18 septembre 2008 « comme l'a dit le Président de la République, la formation de ses fonctionnaires n'est pas le cœur de métier de l'Etat ».

Dans le même discours, elle indiquait « Notre objectif est qu'un certain nombre de départs en retraite de personnels assurant des missions qui ne sont pas au cœur du service public de l'enseignement supérieur – le travail de gardiennage, d'entretien, de jardinage, de standard téléphonique - occupés par des agents de catégorie C, ne soient pas remplacés et qu'en revanche on crée des postes de cadre (de catégorie A) ». Tout un programme, qui peut inquiéter les personnels des IUFM.

En conséquence, les Universités « libres et responsables » sont chargées de faire une « offre de formation » pour les carrières de l'enseignement : c'est le master d'enseignement.

Sur un véritable « marché des titulaires de masters d'enseignement », l'Etat fera sa sélection d'enseignants, titulaires et contractuels : n'est-ce pas la « quatrième Fonction Publique enseignante ? Parallèlement, les écoles privées pourront se développer avec le réservoir de main d'œuvre à bon marché que constituera le vivier de « reçus collés ».

Quant aux étudiants, combien devront abandonner toute perspective de devenir enseignant, avec l'allongement de la durée des études à bac. +5 ?

Déjà, des Ecoles de formation internes à d'autres ministères ont été « masterisées ». C'est le cas de l'Ecole Nationale de la Santé publique (ENSP), qui devenue Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, Grand Etablissement soumis à la loi LRU, « offre » des masters visant les métiers de la santé sur le marché international... et national : les concours après la formation, sinon le privé, l'expatriation, ... ou le chômage. Tout cela au détriment de la mission de formation des fonctionnaires du ministère des Affaires sociales.

L'Education Nationale représente la moitié des effectifs de la Fonction Publique d'Etat. Avec son basculement dans le système du « Service d'Intérêt Général » de l'Union Européenne, dont la RGPP constitue la traduction directe, c'est l'ensemble de la Fonction Publique Républicaine qui est directement menacé.

Des dizaines de milliers d'universitaires sont en grève depuis 6 semaines

En exigeant le retrait du projet Darcos-Péresse de masterisation de la formation des enseignants, les universitaires défendent leurs statuts, avec les droits et garanties qui leurs sont attachés, ils défendent la qualité de l'enseignement, l'avenir des jeunes générations, l'enseignement public laïque, la Fonction Publique Républicaine.